

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires.
Les Abonnements et les Annonces sont
reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Dépar-
tementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER
et C^{ie}, place de la Bourse, 8, et à l'Agence
Centrale de Publicité des Journaux des Dé-
partements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 11 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.		Départs de Saumur pour Paris.	
8 heures » minut. soir,	Omnibus.	9 heures 50 minut. matin,	Express.
4 — 35 — —	Express.	11 — 49 — —	Omnibus.
3 — 50 — —	matin, Poste.	5 — 11 — —	soir, Omnibus.
9 — 04 — —	Omnibus.	9 — 52 — —	Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départs de Saumur pour Tours.	
1. heure 02 minutes soir,	Omnibus.	3 heures 02 minut. matin,	Omnib.-Mixte.
		7 — 52 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 —	— 13 —
Trois mois, — 5 25 —	— 7 50 —

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Le télégraphe nous apporte le résumé d'un article de la *Gazette de l'Etoile*, organe du ministère prussien, sur la dernière crise et sur les intentions futures du cabinet. Le gouvernement, en faisant appel au pays, déclare vouloir rester fidèle au programme qu'il s'est tracé à son avènement en 1858. Il espère aussi vaincre les résistances que les projets de réforme ont rencontré dans la Chambre des seigneurs. En revanche la feuille ministérielle donne à entendre que le gouvernement compte, à propos des nouvelles élections, sur une plus grande prudence de la part des électeurs.

Une autre dépêche de Berlin annonce la retraite de M. de Bethmann-Holweg, ministre de l'instruction publique et des cultes. Cet homme d'Etat représentait, au sein du cabinet, une nuance assez rapprochée de l'opinion féodale. A ce point de vue, sa sortie du ministère pourrait être envisagée comme un indice favorable aux vues des libéraux.

La *Gazette de l'Etoile* (journal semi-officiel) apprend que les nouvelles élections auront lieu sous peu, de sorte que la chambre des députés puisse être convoquée pour le mois de mai.

Le *Moniteur* dit : M. de Bethmann a été, sur sa demande, relevé de la direction du ministère du culte ; le ministre de l'intérieur, M. de Schwerin, a été provisoirement chargé de ces fonctions.

Le *Journal officiel* publie un décret royal qui désigne le président de la chambre des seigneurs, M. le prince Hohentlohe-Ochtinger, pour présider provisoirement le ministère, en remplacement du prince de Hohenzollern. Ce décret est contresigné par le ministre Von der Heydt. — Havas.

Un télégramme de Vienne, du 13 mars, mande que le ministre des finances a déposé sur le bureau de la chambre des députés la convention conclue par le gouvernement avec la Banque pour régler la dette de l'Etat envers cette dernière et

en renouveler les privilèges. Le ministre a déposé également un projet tendant à augmenter quelques impôts directs.

Dans la chambre des députés italiens, M. Gallenga demande à interpellier le ministère sur le complément du cabinet et sur son avènement. M. Rattazzi déclare être toujours prêt à répondre à toute demande.

La chambre fixe lundi pour les interpellations.

Une réunion de députés de la majorité et de la gauche a eu lieu à Turin, le 12 mars. On y a décidé par 92 voix contre 4 de soutenir le ministère. — Havas.

Les nouvelles de Constantinople, sont du 5 mars :

Le czar a ratifié le traité de commerce avec la Turquie.

Fuad pacha a signé hier le traité de commerce avec la Hollande. Il signera demain celui avec la Suède sur des bases presque analogues aux traités existant avec la France, l'Angleterre et l'Italie. La conclusion du traité se trouve retardée par suite de quelques difficultés. Sur le bruit que l'emprunt avec l'Angleterre avait manqué, le change a recommencé à hausser.

On dit que la Porte, plus rassurée aujourd'hui du côté de la Grèce, concentre ses efforts contre le Montenegro et l'Herzégovine.

Le Ramazan est commencé et il y a une absence complète d'affaires. L'anniversaire de la naissance du sultan a été célébré par de grandes réjouissances. On a des nouvelles satisfaisantes sur l'emprunt négocié à Londres. L'arriéré des appointements des fonctionnaires a été payé. Le gouvernement travaille à la création d'une cour des comptes organisée sur le modèle de la cour des comptes de France.

Les rapports de la Syrie et des Principautés sont satisfaisants. — Havas.

En Grèce l'insurrection de Nauplie progresse, et la position du roi Othon deviendrait critique,

malgré les assertions contraires de la mission hellénique.

D'après la *Gazette d'Augsbourg* elle-même, de fréquentes manifestations en faveur des insurgés de Nauplie auraient lieu à Athènes.

Nous avons, par la voie de Vienne, des nouvelles d'Athènes, en date du 8, annonçant que les troupes du gouvernement sont augmentées de 3,000 hommes. Le général Hahn est indisposé. Les réfugiés venant de Nauplie feraient une triste description de la situation de Nauplie. L'ordre matériel est maintenu à Athènes. — Havas.

Une dépêche de Trébigne, du 13 mars, porte que, Dervisch pacha est parti de Zubei, la veille, avec toutes les forces qui se trouvent à sa disposition. Les insurgés se sont réfugiés, avec leurs familles et leurs troupeaux, dans les montagnes voisines. Jusqu'à présent il n'y a eu aucune rencontre.

Les Circassiens envoient trois députés à Londres pour réclamer la protection de l'Angleterre contre la Russie. — Havas.

La question romaine est venue à l'ordre du jour du Corps-Législatif. Trois orateurs l'ont discutée jeudi dans des sens différents, MM. Jules Favre, Keller, le baron Jérôme David.

Les conclusions de MM. Favre et Keller étaient prévues.

M. le baron Jérôme David a soutenu la politique de conciliation et de mesure. (*Constitutionnel*).

M. Nigra a été reçu par M. Thouvenel. On remarque que, depuis l'avènement du ministère Rattazzi, les conférences de l'ambassadeur d'Italie avec notre ministre des affaires étrangères sont devenues très-fréquentes. Le bruit est, du reste, accrédité dans les cercles diplomatiques, que le gouvernement français verrait avec plaisir M. le marquis de Villamarina accepter le poste de ministre des affaires étrangères dans le cabi-

FEUILLETON

L'ONCLE BENOIT.

(Suite.)

II.

AMOUR CONJUGAL.

A l'heure où l'oncle Benoit avait quitté l'usine pour se rendre au presbytère, une jeune femme, entourée de plusieurs enfants dont l'aîné avait neuf ans à peine, était assise au pied d'un grand marronnier, à quelques centaines de pas de l'établissement industriel. Cette femme, dont les traits délicats avaient une expression de bonté charmante, surveillait les jeux des marmots, et plus particulièrement les échappées d'un blondin pour lequel l'eau de la rivière semblait avoir un attrait irrésistible. A chaque instant, il fallait courir après lui et le ramener sur le terre égayé par ses frères qui, armés de roseaux, se poursuivaient bruyamment et avec force bravades. Deux des plus jeunes, les bras étendus et se mesurant des yeux, se précipitaient l'un sur l'autre, luttaient un instant, et se séparaient de nouveau, pour se guetter encore à la manière des petits chats, dont ils avaient la vivacité et la souplesse. Un seul, le dernier-né de cette famille nombreuse, se tenait en repos, et sommeillait paisiblement, protégé par une tente faite avec le châle de sa mère, tandis que le reste de la bande ne

craignait pas plus de l'éveiller par des chants ou par des cris, que s'il eût dormi du sommeil magique de la *Belle-au-Bois-Dormant*. Il y avait donc, en ce moment, sous le marronnier, autour de Rosine, nièce de M. Benoit et femme d'Hilaire, il y avait trois chevaliers occupés à rompre des lances, deux autres lutteurs sans armes, un paresseux endormi, et, de plus un amphibie ou, du moins, un garçon sur lequel le moindre ruisseau exerçait une attraction telle, que ses frères, d'un commun accord, l'avaient surnommé le canard. Tout cela était frais et joyeux comme le printemps qui semblait prendre plaisir à multiplier sous leurs pas les primevères et les violettes.

Les yeux sur le gros de la troupe toujours occupée d'exercices guerriers, Rosine, dans l'intention de retenir à ses côtés l'enfant aquatique, avait commencé pour lui une histoire d'Ondine, si terrible, si menaçante, qu'il était difficile de l'entendre sans éprouver pour l'eau une subite horreur. La jeune mère en était à cette partie du récit où le téméraire Hildebrand se debat vainement contre les étreintes de la fée pour retourner au rivage, quand le neveu de M. Benoit sortit de l'usine, et se dirigea vers sa compagne d'un air préoccupé. Rosine précipita le dénouement du drame, au point d'en gêner l'effet et d'en sacrifier toute la morale. Elle voyait son mari soucieux, il n'en fallait pas plus pour la rendre inquiète et l'empêcher de songer à autre chose.

Hilaire refusa de s'expliquer, jusqu'au moment où, de de retour dans l'appartement qu'ils occupaient chez leur oncle, il se trouva seul avec sa femme et le dernier de ses enfants encore endormi.

— Maintenant, dit-il, écoute-moi : Richard a été congédié ce matin.

— Richard ! s'écria la jeune femme ; mais il était l'homme de confiance de notre oncle et le modèle des ouvriers !

— Il l'était, en effet, depuis quarante ans, ma bonne Rosine, et tu peux ajouter que cet homme a rendu ici de grands services en échange du pain quotidien et de la petite rente de deux cents francs qu'il est parvenu à acquérir par son travail. Eh bien, des relations aussi anciennes n'ont pas arrêté notre oncle, pas plus que toutes les preuves d'affection que n'a cessé de lui donner le vieux Richard. Je viens de voir ce digne ouvrier sortir de l'atelier pour la dernière fois, et sans oser serrer la main de ses camarades dans la crainte de les compromettre aux yeux d'un chef irrité. Si Richard s'était enivré trois ou quatre jours de suite au lieu de se rendre à l'usine ; s'il avait commis quelque petite infidélité même, lui dont la conduite a toujours été irréprochable, oh ! tout pourrait s'arranger encore ! Il en coûte peu à certains hommes de se montrer magnanimes, pourvu qu'ils aient le droit de tancer vertement un coupable et de s'élever ensuite à de sublimes hauteurs en lui pardonnant.

net de Turin, et que M. Benedetti a joint, à cet effet, ses instances à celles de M. Rattazzi auprès de M. de Villamarina.

Un télégramme de Rome, du 11 mars, porte que la veille au soir, tous les cardinaux, les personnes de la cour du Pape, le corps diplomatique, la noblesse romaine, l'élite des citoyens et un grand nombre d'étrangers ont assisté à la réception solennelle de l'ambassadeur de France. Le palais de l'ambassade avait été décoré avec une magnificence extraordinaire par les soins du marquis de la Valette.

Les dispositions qui ont admis les sujets belges, anglais et hollandais à circuler en France sans passeport, devaient avoir pour conséquence une mesure analogue en ce qui concerne les voyageurs se rendant de France en Algérie. Nous apprenons avec satisfaction que, sur les instantes demandes du duc de Malakoff, il vient d'être décidé qu'à l'avenir tout Français ou étranger s'embarquant pour l'Algérie sera dispensé de la formalité légale du passeport. Nous ne doutons pas que cette décision ne soit accueillie avec un vif plaisir de l'un et de l'autre côté. Quant à nous, il nous sera constamment agréable d'approuver tout ce qu'on pourra faire pour faciliter l'accès de notre colonie : elle a tout profit à être beaucoup visitée et beaucoup connue. — Havas.

FAITS DIVERS.

On lit dans la partie non-officielle du *Moniteur* : Sur la proposition de S. Exc. le maréchal ministre de la guerre, 636 militaires, condamnés à diverses peines par des conseils de guerre, ont éprouvé les effets de la clémence de l'Empereur. 413 d'entre eux ont obtenu la remise du restant de leur peine, et les 223 autres une réduction dans la durée de leur condamnation.

— Nous lisons dans le *Courrier de la Rochelle* : « Une correspondance de Paris assure que le choix définitif de S. M. l'Empereur s'est porté sur M^r Landriot, évêque de la Rochelle, comme précepteur du Prince Impérial. »

— L'Empereur a adopté, pour toute l'armée, un nouveau type d'aigle en aluminium doré, récemment présenté à Sa Majesté par un négociant de Paris.

L'Empereur a décidé, en outre, que toutes les aigles des drapeaux et étendards actuels seraient remplacées par des aigles du nouveau type.

S. Exc. le maréchal ministre de la guerre a décidé, de son côté, qu'en considération des souvenirs qui se rattachent aux aigles qui vont être remplacés, ces aigles seraient déposées au musée d'artillerie.

En conséquence, les aigles du nouveau modèle vont être envoyées à tous les corps de la garde impériale et de la ligne, et, immédiatement après leur réception, celles qui surmontent actuellement les drapeaux et les étendards des régiments seront dirigées sur le dépôt central de l'artillerie, à Paris, place Saint-Thomas-d'Aquin.

L'amour-propre trouve même une satisfaction toute particulière dans cette apparente générosité. Le difficile, je dirai presque l'impossible, pour une nature impérieuse et jalouse d'une autorité sans conteste, c'est d'oublier qu'on a trouvé chez un inférieur une résistance opiniâtre, surtout lorsque l'inférieur a pour lui la justice et la raison.

— Que s'est-il donc passé, Hilaire ?

— Ne l'as-tu pas deviné ? Richard a positivement refusé, ce matin, de paraître à l'atelier le dimanche. Notre oncle a employé tantôt le sarcasme, tantôt le raisonnement pour le faire changer d'avis ; et comme l'ouvrier tenait ferme, qu'il expliquait doucement les motifs de sa conduite en présence de ses camarades, on lui fit comprendre bientôt qu'en toutes choses l'opinion de celui qui paie est la seule que doive se permettre un bon serviteur. Richard osa répondre qu'il louait ses bras à tant la journée, mais qu'il se réservait sa conscience et la liberté de juger à sa manière le bien et le mal. Allez donc faire vos réflexions hors de chez moi, s'écria notre oncle : je dois à mon autorité méconnue et plus encore à l'intérêt de vos camarades que vous cherchez à corrompre, de vous chasser au plus vite de mes ateliers. Richard resta comme pétrifié sous le coup de ces paroles.

— Ah ! M. Benoit, dit-il en portant les deux mains à son front, est-ce avec cette dureté... Il ne put achever.

— Pas de réplique, riposta notre oncle en montrant

— On lit dans le *Journal de Francfort* :

» Un jeune homme de Fünfkirchen ayant promis le mariage à deux jeunes filles, chacune d'elles eut recours à la justice pour obliger son amoureux à l'épouser. Toutes deux s'appuyaient des meilleurs arguments et fournissaient les preuves les plus convaincantes de l'intimité de leurs relations. De son côté, le jeune homme convint de tout et déclara qu'éprouvant un égal amour pour les deux jeunes filles, il épouserait volontiers, au gré des juges, celle qu'on lui donnerait. En conséquence, le tribunal, vu la pauvreté du prétendant, décida que la plus riche des filles, paierait à l'autre une indemnité de 300 florins et qu'à ce prix, elle resterait exclusivement en possession du jeune homme.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

M. Louvet est nommé membre d'une commission du Corps-Législatif relative à l'ouverture d'un crédit extraordinaire au budget du ministère de la guerre.

M. le comte de Las Cases a été nommé membre d'une commission chargée d'examiner un projet de loi relatif à un emprunt et à une imposition extraordinaire par la ville de Laval.

Nous avons eu hier soir un orage aussi violent que ceux d'été. Toute la journée la température avait été fort élevée; on eût cru volontiers être aux plus beaux jours de juin.

Dès cinq heures, l'horizon était chargé de gros nuages qui, par leur volume, leurs formes, leurs couleurs, annonçaient qu'ils étaient fortement électrisés. Aussitôt le soleil couché, les éclairs ont brillé de tous côtés, le tonnerre a grondé avec un bruit épouvantable, et pendant plus d'une heure et demie le ciel a été en feu. A neuf heures, la pluie a commencé à tomber avec abondance, mais elle a bientôt cessé. Nous n'avons pas pu savoir encore si la foudre a fait des ravages quelque part. Mais déjà les anciens nous promettent cette année belle récolte de vin.

Une famille qui, par le nombre d'années qu'elle a passées à Saumur, a pris droit de cité parmi nous, et qui jouit de l'estime et de la considération de tous nos concitoyens, vient d'être cruellement éprouvée par la mort d'un de ses membres. M. Brou-Cuissart, sous-intendant militaire à Saumur, a perdu son père le 7 mars 1862. Bien que rien ne puisse effacer une douleur aussi vive, les hommages rendus à la mémoire de M. Brou père apporteront, nous l'espérons, quelque soulagement, quelque adoucissement à une si grande peine. C'est dans ce but que nous reproduisons l'article nécrologique suivant, que nous trouvons dans *l'Abeille de Lorient* :

« La mort plane sans cesse sur ces vieux soldats, héroïques débris du premier Empire, et les moissonne sans pitié. Chaque jour nous voyons disparaître ces pages vivantes de notre gloire passée, et bientôt il ne restera plus rien de cette grande

la porte.

L'ouvrier baisa la tête, et sortit lentement.

— Pauvre vieillard ! dit Rosine, le voilà sans travail, et n'ayant pour toutes ressources, avec sa compagne, que cette rente de deux cents francs. Ils ne pourront jamais vivre avec si peu.

— Et pour comble de malheur, la femme a fait dernièrement une maladie grave qui leur a coûté beaucoup. Nous devons compatir aux peines causées par la pauvreté, s'il est vrai, comme l'a dit le poète latin, qu'il faut avoir souffert pour plaindre les malheureux. Nos premières années de mariage n'ont pas été sans épreuves, n'est-ce pas ? Notre position de fortune à la ville ne ressemblait guère à l'aisance dont nous jouissons ici depuis deux ans.

— Si nos premières années de mariage n'ont pas été sans épreuves, elles n'ont pas été sans joies non plus, murmura la jeune femme, en effleurant de ses lèvres le front de son mari. Ce qui m'affligeait alors était moins notre situation difficile, que les reproches que je m'adressais pour n'avoir pas su refuser d'être heureuse. Une femme plus riche ne t'aurait pas enlevé pour un temps la protection de ton oncle, et la dot eût, d'ailleurs, été pour toi un dédommagement. Te souviens-tu de nos courses matinales, toi pour donner des leçons de mathématiques, et moi des leçons d'anglais ? Pauvre chéri, je vois encore tes cheveux trempés de pluie, tes

race de géants qui, guidés par le génie de Napoléon, se promenaient en vainqueurs dans toutes les capitales de l'Europe.

» Hier encore, la foule silencieuse et recueillie accompagnait jusqu'à la tombe l'un de ces hardis marins, qui avait eu l'honneur d'assister à nos grandes batailles navales. Jamais, depuis bien longtemps, cortège plus nombreux et plus brillant n'avait assisté à cette pieuse cérémonie pour la suivre jusqu'à la fin. Les officiers de tout âge, de tout grade, de toute arme étaient là. Pas un ne manquait à l'appel. Jeunes et vieux s'étaient empressés d'accourir au triste rendez-vous, les premiers pour rendre hommage au chef énergique dont toute la vie pouvait leur servir de modèle, les autres pour pleurer un vieux compagnon d'armes dont toutes les actions avaient toujours été marquées au coin de l'honneur et du devoir.

» Rappeler en quelques mots les longs et éminents services de l'homme de bien que nous venons de perdre, ce sera faire le plus bel éloge de toute sa vie.

» Brou (Pierre-Edouard), né à Versailles, le 21 octobre 1786, entra de bonne heure dans la marine. C'était déjà montrer un grand courage que d'adopter une telle carrière, à cette époque où la France soutenait si péniblement avec l'Angleterre une lutte acharnée. Attaché presque aussitôt à l'état-major du vice-amiral Latouche-Tréville, il ne quitta ce poste qu'à la mort de ce brave officier général, à l'école duquel il apprit à former son esprit et son cœur. Nommé enseigne de vaisseau le 12 juillet 1808, il assiste à la prise du Rocher-du-Diamant (Martinique), puis revient de cette campagne des Antilles pour être acteur dans les grands combats du Finistère et de Trafalgar. Quoique blessé légèrement à la tête et à la cuisse dans cette dernière affaire, il s'embarqua immédiatement pour l'Inde sur la frégate la *Vénus*, et, dans le golfe du Bengale, il prend le commandement du brick anglais l'*Orient*, que la frégate venait d'amariner. Avec ce brick, armé de 8 canons de 32 et de 2 canons de 8, il va courir sur les côtes de Madagascar et rentre bientôt à l'Île-de-France avec une prise anglaise, navire de commerce de 300 tonneaux. Il quitte alors ce navire et retourne à son bord pour assister à la prise de l'Île-de-France et de la frégate anglaise l'*Iphigénie*. Promu au grade de lieutenant de vaisseau, le 7 mai 1812, il est nommé en même temps second de l'*Entreprenant* et coopère activement à la prise de la frégate anglaise l'*Africaine*. Presque aussitôt, prenant le commandement de deux grandes embarcations armées en guerre, il enlève en rade de Ste-Luce (Madagascar) le vaisseau de la compagnie des Indes, la *Caravane*, qu'il ramène à l'Île-de-France, après avoir détruit complètement l'établissement anglais de Ste-Luce.

» En 1814, embarqué sur la frégate la *Gloire*, il fait la campagne de la Baltique, et, toujours à la mer, ne prenant aucun repos, il accepte à son retour le commandement de la corvette l'*Expéditive*, avec laquelle il appareille et mouille presque tous les jours pour l'instruction des élèves de la marine. S'il quitte cette corvette, c'est pour embarquer successivement sur les vaisseaux le *Conquérant* et le *Foudroyant*, sur lesquels il

habits ruisselants...

— Et toi, et toi, interrompit le jeune homme avec un accent de tendresse qui disait mieux que toutes les paroles combien, en effet, ces temps pénibles étaient mêlés d'heures charmantes ; et toi, lorsque tu rentrais morfondu, les pieds gelés, malgré tes socques que nous avions achetées du prix de la vente de mon Horace et de mon Virgile ! Et puis, ce soir de carnaval où les enfants se plaignaient aussi du froid, et où nous regardions brûler tristement la dernière branche de notre dernier fagot, ce soir du 24 février 1832, tu ne l'as pas oublié, j'espère ; et je ris encore en me rappelant l'idée lumineuse qui te passa par l'esprit.

— Oh ! j'y suis ! j'y suis ! un bal improvisé, une danse folle entre le mari, la femme et les trois enfants ! C'est que les marmots ne voulaient plus s'arrêter une fois mis en train.

— Oui, oui, et le lendemain et les jours suivants, ils auraient voulu recommencer la fête, au grand scandale de notre vieille Manon, la femme de journée, qui prenait trop au sérieux pour ces trois bambins les pénitences du carême.

— Et notre voisine, cette bonne veuve, mère de quatre enfants, chez laquelle nous portions notre dîner, ou qui apportait le sien chez nous le dimanche pour faire un petit extra, ce jour-là, et manger en compagnie ! Un jour, à la sainte Rose, il y eut une fameuse surprise :

complète son instruction d'installation pour les grands navires. Nommé chevalier de Saint-Louis en 1819, et chevalier de la Légion d'Honneur en 1821, il est appelé pendant près de trois ans à la direction du port de Nantes, pour l'installation si utile et si difficile en même temps du pilotage de toute la côte.

C'est dans ce poste que vient le chercher sa nomination de capitaine de frégate. L'amiral Gri-vel, alors nommé au commandement de la station du Brésil, le demande comme capitaine de pavillon du *Jean-Bart*, sur lequel il a arboré son pavillon, et son mérite et son zèle, bien connus du ministre, lui font accorder sans difficulté un poste qui revenait de droit à un capitaine de vaisseau. Dès son retour on lui confie le commandement de la frégate la *Diane* et celui de toute la station de Terre-Neuve. Il remplit cette mission avec tant d'intelligence et d'activité que le ministre, à son retour, lui donne le commandement de la *Cérés* pour diriger la même station. Pendant cette mission délicate, il est nommé capitaine de vaisseau le 21 janvier 1828. A peine a-t-il eu le temps de prendre quelques mois de repos, qu'il est nommé gouverneur du Sénégal et de ses dépendances. Administrateur actif, intelligent, intègre, il gouverne cette colonie avec une fermeté telle qu'il relève bientôt le commerce des gommes que nous disputait la jalouse Angleterre. La croix d'officier de la Légion d'Honneur est alors la récompense de ses services, et le ministre lui confie en même temps le commandement de la frégate l'*Hermione* ainsi que celui de toutes les côtes occidentales d'Afrique.

Ce fut son dernier commandement à la mer. Rentré au port de Lorient, après plusieurs missions difficiles et habilement remplies, il fut nommé major-général de la marine à Lorient. Deux fois il remplit par interim les fonctions de préfet maritime, et deux fois aussi le ministre de la marine lui écrit de sa main pour le complimenter sur la manière ferme et digne avec laquelle il avait dirigé les affaires.

La croix de commandeur lui fut alors donnée le 26 avril 1845 comme récompense bien justement méritée.

Après une existence aussi bien remplie, des faits d'armes aussi beaux, des missions aussi importantes, et, enfin, des commandements d'une nature si élevée, il devait s'attendre à voir bientôt les étoiles orner ses épaulettes de capitaine de vaisseau. C'était justice, et toute la marine l'espérait. Il n'en fut point ainsi. Le commandant Brou, toujours ferme, digne, inflexible, ne savait pas flatter le pouvoir et aurait rougi de solliciter comme faveur une récompense qui lui revenait comme un droit justement acquis. Ne transigeant jamais avec ses devoirs, il avait le népotisme en horreur et regardait comme nulles les recommandations qui venaient de trop haut cependant pour être mises de côté. Il n'accordait rien qu'au mérite personnel, et c'est ainsi qu'il a su se faire, dans le cours de sa vie, des amis dévoués qui n'ont jamais cessé de lui prodiguer toutes les plus grandes marques d'intérêt. Sous une écorce un peu rude, peut-être, il cachait un cœur d'or, et jamais le malheur ne l'a imploré en vain.

cette oie achetée et portée au four mystérieusement, cette oie dont le parfum délicieux...

Tais-toi, Rosine, tais-toi. L'eau m'en vient encore à la bouche. Et pourtant, continua Hilaire, en s'approchant du berceau où le dernier né reposait avec cet air de sérénité angélique si doux à contempler pour un père, pourtant je me réjouis que ce temps-là soit passé, et que ce petit garçon-là soit né dans une maison où règne l'abondance. Il y avait bien un peu d'imprévoyance, dans notre gaité d'autrefois; aujourd'hui, du moins, nous pouvons nous réjouir avec raison, puisque nous voyons dans l'avenir la facilité d'élever nos enfants, et de les faire instruire comme il convient.

Tu parles de nous réjouir, d'un ton presque lamentable, dit Rosine, en se penchant de l'autre côté du berceau. Allons, tu rougis et tu détournes les yeux. C'est mal, monsieur, de cacher ainsi un secret à sa femme.

Un secret pour toi! Avant qu'il me soit possible d'en garder un, il faudra que tu m'apprennes comment m'y prendre pour réussir à te le cacher.

Voici toute l'histoire de ce qui s'est passé ici après le départ du pauvre ouvrier: Mon oncle a fait un discours contre l'esprit de rébellion, comme si la rébellion la plus condamnable n'était pas celle qui s'attaque à Dieu lui-même, et qu'il n'y eût de répréhensible que la résistance au bon plaisir d'un chef d'atelier. De temps en temps, l'orateur tournait les yeux de mon côté, et à son

Frappé par la loi sur les retraites, il a supporté, non sans douleur, mais avec son courage ordinaire, cette position qui brisait à jamais une carrière si noblement remplie. Sa fin a été digne de sa vie. Après une lutte longue et pénible contre la mort, qu'il voyait venir sans la craindre, il a remis religieusement son âme entre les mains de Dieu, espérant qu'il trouverait au ciel cette justice qu'il n'avait pu trouver ici-bas.

L'Empereur a décidé, le 5 mars, que des prolongations de congé de six mois seront accordées aux militaires libérables d'ici au 31 décembre prochain, qui se trouvent actuellement absents de leur corps à titre de congé ou de permission, et qui ne demanderont pas à y rentrer.

Ces dispositions sont applicables aussi bien aux militaires appartenant à des corps stationnés en Algérie, Italie, Cochinchine ou Mexique, qu'à ceux dont les corps se trouvent à l'intérieur, à l'exception de la garde impériale.

Les hommes gradés ne devront pas être remplacés dans leur grades.

M. le maréchal ministre de la guerre a, par une circulaire du 6 mars, invité les généraux commandant les divisions militaires à donner immédiatement des ordres pour l'exécution de ces dispositions.

Dans la séance du 6 mars 1862, la Société médicale d'Indre-et-Loire a mis au concours la question suivante:

De l'Alcoolisme.

Le prix sera une médaille d'or de 200 francs.

Les mémoires devront être adressés au docteur Blot, secrétaire de la Société, à Tours, avant le 20 août 1863, terme de rigueur, et suivant les formes académiques.

Depuis dimanche, dit le *Charentais*, d'Angoulême, toute notre ville est sous la douloureuse impression causée par la mort d'un de nos honorables commerçants, M. P..., enlevé en peu d'heures, dans sa quarantième année.

Samedi dernier, M. P..., plein de vigueur et de santé, avait dîné à son heure ordinaire; au dessert, il avait mangé des prunes d'Agen, dont, suivant son habitude, il avait avalé le noyau. Après le repas, au lieu de se promener, comme cela lui arrivait souvent, il s'était mis à lire son journal. La digestion, retardée probablement par le défaut d'exercice, commençait à se faire lorsque M. P... fut saisi de douleurs d'intestins qui allèrent en augmentant avec d'effrayants symptômes et causant d'intolérables douleurs au malade. Cinq médecins successivement appelés lui prodiguèrent les secours de la science, mais la science ne pouvait rien contre le mal dont il était atteint.

On sait que les noyaux de prunes d'Agen sont d'un ovale très-allongé, très-pointus à leurs extrémités. Un de ceux que M. P... avait avalés, poussé par le travail de la digestion, avait commencé à déchirer un de ses intestins, et, avançant toujours, finit par le percer entièrement et passer de l'autre côté. A ce moment, les atroces douleurs causées par la marche lente, mais in-

regard impatient, il était facile de comprendre qu'il attendait de moi une parole ou un geste d'approbation. Je demeurai muet et immobile: peut-être même pouvaient-on lire sur mon visage les pensées contraires que j'avais peine à contenir. Je ne sais, mais lorsque notre oncle sortit, il me prit le bras en me faisant signe de le suivre. J'obéis, et lorsque nous fûmes seuls, il se plaignit de mon silence, et alla jusqu'à m'ordonner de servir ses plans, par l'influence qu'il me suppose dans ses ateliers. Il fallait une déclaration de principes bien nette, et je la fis sans hésitation: soumission entière tant que la conscience ne serait pas en jeu; refus de toute coopération, lorsque cette voix intérieure qui ne trompe jamais serait en opposition avec les ordres reçus.

J'adoucis de mon mieux une réponse aussi peu satisfaisante pour un homme altier et très-convaincu qu'il ne peut se tromper dans ses décisions. Cependant, en dépit des précautions les plus minutieuses, je vis bien à son regard irrité, à quelques paroles brèves qu'il m'adressa en me tournant le dos, que j'avais, à mon tour, allumé sa colère contre moi.

Il se renferma dans sa chambre, et, depuis, je ne l'ai vu qu'un instant, au moment où il traversait l'usine pour se rendre au presbytère. Pourquoi cette visite à notre recteur? Je ne sais... Toutefois, j'ai peine à croire que des idées de conciliation aient déterminé notre oncle à faire cette démarche. (La suite au prochain numéro.)

cessante du noyau, s'apaisèrent un peu; mais une hémorragie s'était produite probablement à l'intérieur; le ventre enfla, se ballonna, et M. P. rendit le dernier soupir.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire*:

Un triste événement vient de fournir une fois de plus la preuve de la nécessité d'un système qui, comme l'avertisseur Bazin que nous avons décrit, prévienne les conducteurs des convois de chemins de fer pendant la marche des trains.

Vendredi soir, une femme partait de Nantes par l'omnibus mixte qui quitte la gare à neuf heures vingt-huit minutes et qui ne s'arrête qu'à Ancenis à dix heures quarante-quatre, après plus d'une heure de marche. Cette femme, peu après le départ, éprouve un malaise; des convulsions surviennent et elle s'évanouit.

Ses compagnons de voyage appellent, crient, frappent contre les cloisons. Vains efforts! Personne n'entend, et le train marche toujours.

A l'arrivée à Angers, on n'a retiré du wagon qu'un cadavre. La malheureuse était morte!

Qui peut assurer qu'un secours porté à temps n'eût pas sauvé cette femme? N'est-ce pas une nouvelle occasion de regretter que les compagnies de chemins de fer n'adoptent pas un système qui, lors même qu'il ne serait pas arrivé à son degré de perfection, pourrait avertir les conducteurs? Il ne faut pas qu'on dise sans cesse: Il y a quelque chose à faire, L. TAV.

Les contributions directes doivent être acquittées par 12^e, payable chaque mois, ou par deux paiements égaux en mars et en septembre.

Le percepteur de Saumur prie les personnes qui n'ont pas adopté le premier mode de paiement de solder la moitié de leurs contributions.

Le bureau est ouvert de 9 h. à 3 h., les dimanches et jeudis exceptés.

Pour chronique locale et faits divers: P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Si l'on en croit le *Pays*, les nouvelles de Grèce, apportées par le dernier courrier d'Athènes, ne laissent plus de doute sur l'état d'anarchie dans lequel est tombé ce malheureux pays. L'insurrection de Nauplie a gagné les populations des provinces limitrophes: Arta, Prevesa, Larisse sont devenus le siège de comités révolutionnaires, agissant au grand jour et sans la moindre crainte. Tripolitza a chassé les autorités royales, qui ont été remplacées par une junte militaire, et ce qu'il y a de plus grave, c'est que les insurgés auraient coupé toutes les communications entre le Pirée et les ports occidentaux de Péloponèse.

L'amnistie donnée par le roi n'a pas produit l'effet qu'on en attendait et les troupes insurgées se seraient engagées par un nouveau serment à soutenir la cause de la révolte. On croit que le Sénat est sur le point de faire une démarche collective auprès du roi.

Lisbonne, 13 mars. — Il existe un projet pour défendre aux associations religieuses et confréries d'élever des enfants et de garder les malades. — Havas.

Miss CHARLOTTE HADDON, à la demande de plusieurs familles, commencera le jeudi 13 mars, à une heure, un cours d'ALLEMAND pour les petits enfants.

Elle espère qu'un long séjour en Allemagne et l'habitude d'enseigner cette langue lui assureront la confiance des parents. (118)

MAISON BIÉTRY, boulevard des Capucines, 41.

Châles cachemire, châles de laine et châles unis pour deuil.

M. Biétry a l'honneur d'être fournisseur breveté de Leurs Majestés Impériales; il est filateur et fabricant. Par sa double industrie, cette maison livre directement au consommateur, à un bon marché réel, de belle et bonne marchandise, revêtue d'un cachet de garantie de la désignation et d'une étiquette de prix fixe.

Sur demande, on expédie en province. (121)

BOURSE DU 15 MARS.

5 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 69 65.
4 1/2 p. 0/0 hausse 20 cent. — Fermé à 97 70.

BOURSE DU 14 MARS.

5 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 69 80.
4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 97 95.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Etude de M^r LAUMONIER, successeur de M^r DUTERME, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

LA PROPRIÉTÉ DE TIVOLI,

Située commune de Saint-Lambert-des-Levés,

Comprenant, maison de maître et jardin en bon état, ferme y attenante, le tout contenant environ 6 hectares 49 ares 50 centiares.

La maison de maître et le jardin seraient vendus séparément.

Facilités pour les paiements.

S'adresser pour visiter la propriété au sieur Ballier, fermier, et pour traiter à M^r LAUMONIER, notaire.

Etude de M^r LAUMONIER, successeur de M^r DUTERME, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

DEUX MAISONS contiguës, situées à Saumur, sur la levée d'Enceinte et occupées l'une par M^{me} Margain, l'autre par M. Ving.

Et une autre MAISON, avec grand jardin, sise au Pont-Fouchard, commune de Bagneux et occupée par M. Touraine.

S'adresser pour tous renseignements, soit à M^{me} MARGAIN, soit à M^r LAUMONIER. (127)

JARDIN ET PAVILLON,

Situés au Champ-de-Foire,

A VENDRE

S'adresser à M. LEGUEU, place de l'Arche-Dorée. (128)

Etude de M^r LE BLAYE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION,

Le dimanche 30 mars, à midi,

En l'étude et par le ministère de M^r LE BLAYE, notaire à Saumur,

D'UNE MAISON et dépendances,

Ci-devant occupée par l'auberge Jeannin, à l'angle de la rue de la Petite-Douve et de la rue Neuve-Beaurepaire.

S'adresser audit notaire. (114)

Etude de M^r E. LEROUX.

A VENDRE

A L'AMIABLE

UNE MAISON, située à Saumur, rue du Portail-Louis, joignant le café de la Paix, appartenant à M. BONNIN, consistant en rez-de-chaussée, 1^{er} et 2^e étages, grenier au-dessus.

S'adresser, pour traiter, audit M^r LEROUX. (105)

Etude de M^r HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

AVIS.

La vente des marchandises dépendant de la faillite de M. GATELLIER, marchand de comestibles, à Saumur, continue tous les jours, de midi à six heures. (109)

Etude de M^r RULLIER, notaire à Doué.

A VENDRE

Pour entrer en jouissance au 25 décembre 1862,

UNE MAISON,

Située ville de Saumur, rue Brault, n^o 10.

Actuellement occupée par le sieur LETOURNÉ,

Composée de chambre et cellier au rez-de-chaussée; au premier étage, deux chambres, cour et terrasse; grenier sur les deux chambres; joignant de trois parts le sieur Berthe, et d'autre part la rue Brault.

S'adresser, pour traiter, à M^{me} veuve JAUNARD, propriétaire au Pont-Fouchard, commune de Bagneux, ou à M^r RULLIER, notaire à Doué.

Tous délais demandés pour les paiements seront accordés. (110)

A VENDRE

OU A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite ou à la St-Jean prochaine,

UNE VASTE MAISON

PROPRE AU COMMERCE,

Contenant de grands magasins, celliers, caves, remises, écurie, cours, etc.

Cette maison, située sur le quai de Limoges, à Saumur, était occupée par M. EDOUARD BOUTET.

Pour visiter la maison, s'adresser, sur les lieux, jusqu'à Noël prochain, et, plus tard, à M^r BOUTET-BRUNEAU, rue de la Levée-d'Enceinte, à qui il faudra également s'adresser pour traiter. (585)

A VENDRE OU A LOUER

Présentement,

MAISON, rue du Petit-Pré, près de la rue Royale, occupée par M^{me} Mazé, aubergiste.

S'adresser à M. BEUROIS, place du Roi-René. (50)

A VENDRE

A bon marché,

DIX ACTIONS DU COMPTOIR D'ESCOMPTE DE SAUMUR.

S'adresser au bureau du journal.

A CEDER

UN MAGASIN DE MERCIERIE EN GROS, Situé à Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Présentement

MAISON DE CAMPAGNE, NOUVELLEMENT RESTAURÉE,

Distraite de l'ancien château de Chacé.

Huit pièces bien distribuées; vastes servitudes; caves en roc; jardins potager et fruitier, parterre, vigne et terre labourable; le tout entouré de murs, situé au bourg de Chacé, près Saumur, contenant environ un hectare.

Vue magnifique sur la rivière du Thouet.

S'adresser, pour visiter les dits biens, à M. CHEVALLIER-CHATENAY, demeurant à Varrains, et, pour traiter, soit au dit sieur CHEVALLIER, soit à M^r LAUMONIER, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour la Toussaint 1862,

LES MOULINS A EAU ET A VENT

DE CHANTEMERLE,

Commune de Nuell,

Avec 8 à 10 hectares de terres et prés, contigus.

S'adresser à M. JULIEN RABOUIN, garde particulier au château de la Grise, ou à M^r AUDOUIN, notaire à Nuell. (116)

Etude de M^r E. LEROUX, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1862,

DEUX MAISONS

Situées à Saumur, rue Daillé,

L'une actuellement occupée par M. CAVELLIER, corroyeur.

S'adresser audit M^r LEROUX, ou à M. DUVEAU, propriétaire à Saumur, rue Daillé. (96)

MAISON

A VENDRE OU A LOUER

Rue de la Tonnelle, n^o 16.

S'adresser à M. YVON, même maison. (111)

A LOUER

Ecurie à deux chevaux, Remise et Grenier.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, 8. (584)

A LOUER

Pour la St-Jean,

PREMIER ETAGE

Place de l'Arche-Dorée, avec cave et grenier.

S'adresser à M. DUPAYS. (52)

FABRIQUE A ROUEN MAISON A PARIS
Rue de l'Hôpital, 39, 40, 41, 44, 45 PARACHUTE DES CHEVEUX Pour le Gros, rue d'Angliou, 24

EAU TONIQUE DE CHALMIN

DÉCOUVERTE INCOMPARABLE PAR SA VERTU!

La seule reconnue infallible, par tous les consommateurs et les hommes de sciences, pour arrêter promptement la chute des cheveux, les faire croître et épaissir, leur donner souplesse et brillant, retarder le blanchiment et détruire en peu de temps les pellicules nuisibles à la croissance des cheveux. (Garantie) — Prix du flacon, 3 francs. — Dépôts dans toutes les villes.

A SAUMUR, chez M. Balseau et M. Pissot, coiffeurs-parfumeurs; à BAUGÉ, M. Chaussapied, coiffeur-parfumeur. (42)

ODONTINE
ET ÉLIXIR ODONTALGIQUE

Rue Saint-Honoré, 154, à Paris

Le savant professeur, membre de l'Académie de médecine, qui a composé ces dentifrices, a fait une découverte réellement utile à l'hygiène de la bouche, car l'**Odontine** et l'**Élixir odontalgique** BLANCHISSENT LES DENTS (sans en altérer l'émail), ENTRETIENNENT LA PURETÉ DE LA BOUCHE, PRÉVIENNENT ET ARRÊTENT LA CARIE.

DÉPÔT CHEZ LES PRINCIPAUX PARFUMEURS

A Saumur, M. BALZEAU-PLISSON, parfumeur.

Souscription nationale. -- Envoi immédiat (franco) aux souscripteurs.

5 fr. **MÉMORIAL** 5 fr.
DE SAINTE-HÉLÈNE

Par le comte DE LAS-CASES,

Un volume grand in-4^o, de 520 pages, édition COMPLÈTE, — imprimée avec luxe, illustrée de 120 belles gravures dues au crayon de nos meilleurs artistes, PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS DE M. Emmanuel de Las-Cases, page de l'Empereur à Sainte-Hélène.

Tout a été dit sur ce beau livre, — MONUMENT HISTORIQUE de la plus haute portée, — SEUL RÉCIT OFFICIEL de la triste captivité de Napoléon I^{er}, — TESTAMENT POLITIQUE du grand homme! Le succès de l'édition populaire que nous offrons au public a été si grand, qu'un premier tirage a été épuisé en quelques jours. — Il est donc important de souscrire IMMÉDIATEMENT.

DEUX BELLES PRIMES GRATUITES

Toute personne, répondant immédiatement à cet appel, reçoit également de suite et franco l'HISTOIRE ILLUSTRÉE et la CARTE de son département, ou de tout autre, à son choix, avec plan du chef-lieu, par le célèbre géographe MALTE-BRUN.

Pour recevoir immédiatement et par retour du courrier (franco pour toute la France) le MÉMORIAL DE SAINTE-HÉLÈNE, et les DEUX PRIMES GRATUITES, adresser la somme de cinq francs en mandat de poste ou en timbres-poste, à

M. E. DUTIL, Directeur de la Correspondance hebdomadaire, 41, rue Fontaine-Molière, Paris.

Saumur, P. GODET, imprimeur.